

AVIS À TOUS LES RÉSIDENTS AYANT DEUX ADRESSES POSTALES

Pour tous ceux et celles qui désirent recevoir le journal « LE P'TIT RAPIDE DES CÈDRES » à toutes les tombées mais, qui demeurent à l'extérieur une partie de l'année, vous pouvez maintenant le recevoir par courriel. Quelques demandes ont été faites en ce sens pour permettre à tous d'avoir accès à l'information, et ce, pendant toute l'année afin de ne rien manquer. Envoyez votre adresse courriel à : mun.mont-st-michel@tlb.sympatico.ca et Mme Lambert pourra ainsi vous faire parvenir le journal lors de sa sortie.

La municipalité de Mont-Saint-Michel est présente maintenant sur Facebook ! Suivez-nous !

Inscrivez-vous et partagez-nous vos commentaires, photos, anecdotes, activités, trucs, etc...

Prochaine tombée du journal : 15 mars 2015

Faites-nous parvenir vos petites annonces, publicités, trucs et astuces, recettes, activités... On veut vous lire !!! Vous pouvez envoyer vos infos à l'adresse courriel de la municipalité ou à mireille_campeau@hotmail.com.

« On voudrait avoir ce courage des oiseaux en hiver. » (Françoise Lefèvre)



BUDGET

HORAIRES DU TEMPS DES FÊTES

ACTIVITÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

*Chère Michelmontoise,
Cher Michelmontois,*

L'année 2014 tire déjà à sa fin. Nous nous devons de penser à vous qui faites de notre Municipalité un milieu de vie de qualité.

En ce temps de réjouissances, nous ne pouvons que vous souhaiter un agréable Temps des Fêtes, parmi les vôtres. Nous vous souhaitons aussi une année 2015 remplie de bonheur, de santé et de prospérité.

Veuillez prendre note que pour la période des Fêtes, le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE !

Le conseil municipal
Les employés municipaux



MOT DU MAIRE

Chère Citoyenne,
Cher Citoyen,

Je suis fier aujourd’hui de déposer le budget de la Municipalité de Mont-Saint-Michel pour l’année 2015.

Ce budget, est le fruit d’un processus complexe issu d’une vérification interne et de réflexions où. nous avons identifié les orientations du conseil.

Le budget déposé aujourd’hui indique une majoration de 2,0 % du taux de la taxe foncière générale. Cette augmentation permettra de maintenir et d’accroître, dans plusieurs secteurs d’activités, la qualité de services à la population. Cette hausse est en lien direct avec l’escalade et reflète la hausse des coûts de services et d’opérations municipaux. Nous croyons que, compte tenu de ce qui précède, elle est raisonnable et justifiée.

Le taux de taxe foncière générale sera augmenté, passant de 0,82 ¢ à 0,85 ¢ du 100 \$ d’évaluation. Les coûts de la cueillette et de la disposition des matières résiduelles sont augmentés de 10 \$ par logement et pour les commerces de 5 \$. En 2015 il y aura une campagne de sensibilisation pour favoriser le recyclage et le compostage, le tout afin de réduire la facture reliée aux coûts d’opération et d’enfouissement des matières résiduelles. Pour la taxe d’eau, une augmentation de 25 \$ sera imposée.

En cette fin d’année, je profite de l’occasion pour remercier tous les bénévoles, les employés de la Municipalité ainsi que les membres du conseil pour la qualité de leur travail et leur implication au sein de notre communauté et souhaite à la population *Michelmontoise* mes meilleurs vœux de paix, de joie, de santé et de prospérité pour l’année 2015.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ,
Maire
2014-12-01



244, 12^e Avenue
Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0
Téléphone : 819-587-3261
Télécopie : 819-587-3293

Communauté N.-D.-du-Très-St-Sacrement

Communauté Sainte-Anne-du-Lac

Communauté Saint-Michel

Communauté Saint-Paul

Célébrations du temps des fêtes

Messes de la veille de Noël (24 décembre 2014)

Sainte-Anne : 18 h 30

Saint-Michel : 20 h

Ferme-Neuve : 21 h 30

25 décembre

Ferme-Neuve : 11 h

27 décembre

Mont-St-Michel : 16 h

28 décembre

Sainte-Anne : 9 h 30

1^{er} janvier 2015

Ferme-Neuve : 11 h



JOYEUX TEMPS DES FÊTES !

HORAIRE

PATINOIRE ET GLISSADE

DE LA SPORTHÈQUE



Après plusieurs heures de travail et de couches d'eau (Merci à Émile & Dany !!), la patinoire de La Sporthèque a ouvert ses portes le **SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2014**. Les surveillants étaient présents pour assurer la sécurité des lieux et offrir un service de cantine gratuitement. Cette journée tant attendue fut des plus agréables pour plusieurs et signifie un bon départ! Avis aux petits nouveaux, seul ou en famille, c'est un endroit agréable pour venir respirer l'air frais tout en rencontrant d'autres passionnés d'hiver !

Les muffins étaient excellents !



Voici l'horaire de la saison hivernale 2014-2015 :
Du mardi au vendredi de 15 h à 21 h
Le samedi & dimanche de 12 h à 21 h

Il y aura aussi un horaire spécial pour la période des Fêtes et la semaine de relâche. Il sera affiché à La Sporthèque.



Bonne saison hivernale à tous !



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux surveillants de la patinoire,
Brigitte Dinelle et Stéphane Belisle !



Municipalité de
Mont-St-Michel
*La porte
de la nature*

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2015

Revenus	Montant
Taxation 2015	619 369 \$
Compensations tenant lieu de taxes	35 784 \$
Autres revenus de sources locales	36 038 \$
Subventions	76 589 \$
TOTAL DES REVENUS	767 780 \$

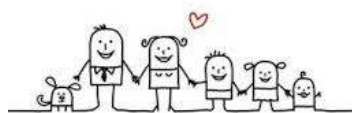
Dépenses	Montant
Administration générale	254 966 \$
Sécurité publique	135 447 \$
Transport routier	156 621 \$
Hygiène du milieu	151 759 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	42 371 \$
Loisirs et culture	76 747 \$
Autres dépenses	3 810 \$
Affectations à des fins fiscales	(70 941 \$)
Remboursement dette long terme	8 200 \$
Immobilisations à même le fonds général	38 600 \$
Affectations du surplus affecté	(29 800 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	767 780 \$

INTIMIDATION ET Violence **NON**

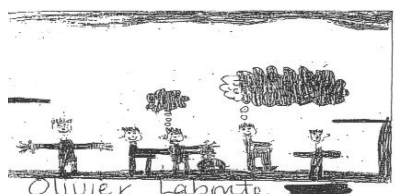
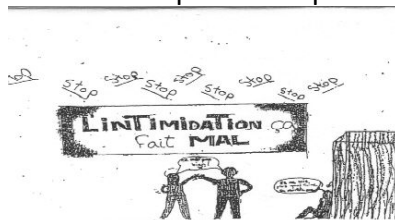
Les éducatrices des Écoles de Ferme-Neuve, de Ste-Anne-du-Lac et de Mont-St-Michel sensibilisent grandement les élèves au phénomène de l'intimidation.

Le vendredi 5 décembre a eu lieu une marche pour contrer ce problème trop souvent inconnu des adultes.

Les enfants, leurs professeurs et des résidents de nos villages se sont réunis pour défiler dans les rues de Ferme-Neuve. Une belle initiative qu'on ne peut laisser sous silence !



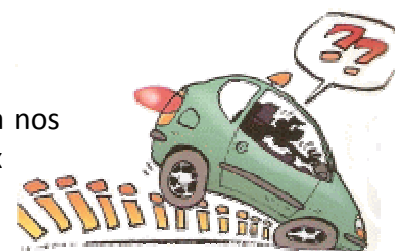
Sandra Larente et Karine Quevillon, T.E.S., en collaboration avec L'A.F.E.A.S, ont organisé un concours de dessin sur la non-violence. Les femmes de cet organisme ont sélectionné quatre dessins des plus représentatifs. Félicitation à Karine Boivin, Olivier Labonté, Maïka Lévesque et Zoé Beauchamp qui ont réussi à émouvoir les juges. Deux dessins parmi les gagnants sont présentement exposés pignon sur rue, dans les vitrines de la Bibliothèque Municipale.



A.F.E.A.S. : Association féminine d'éducation et d'actions sociales

PETIT RAPPEL ! ❄️

Eh non ! Ce n'est pas un scoop, mais l'hiver est déjà à nos portes ! Nous devons tous adapter notre conduite aux conditions de la saison comme chaque année. Nous vous demandons de bien respecter les limites de vitesse dans notre village, et ce pour la simple raison de sécurité pour tous.



Soyez prudent ! ❄️

Merci !



Une façon originale de colorer vos emballages cadeaux

1- Peinturez une arachide en rouge. Dessinez-lui des yeux et collez-y une ouate en guise de barbe.

2- Ajoutez un pompon rouge au bout pour créer le nez du petit renne, et de petites branches pour les cornes.

3- Peint en blanc, votre bonhomme de neige ne lui manquera que quelques petits points au stylo pour y faire apparaître ses yeux...



BONNE CRÉATION !



Bienvenus à tous !

Bibliothèque de Mont-St-Michel

Invité Spécial

73 Principale

819-587-3093 poste 0

François le Réparateur

Activité pour les enfants de 0-8 ans

accompagnés d'un parent


Samedi
20 décembre
de 10h à midi

Venez passer ce moment avec nous et faire la rencontre de notre invité spécial. Il est un papa marionnette, raconteur d'histoire et animé par Silène Beauregard.

Jeu et bricolage sont au menu !



Conte de Noël-Bricolage
Biscuits-muffins-jus et cafés gratuits

Dans un décor féerique et musical pour se mettre dans l'ambiance des Fêtes !

Horaire des Fêtes:

Fermé du 23 décembre au 5 janvier

*** Ouvert le **29 décembre de 10h à midi**

De retour le 6 janvier.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite des Joyeuses Fêtes !

Ricardo



Parce que c'est simple et très chic !

Maisons en Chocolat

Préparation: 25 min

Refrigération: 20 min

Rendement: 2 à 3 douzaines

INGRÉDIENTS:

115 g (4 oz.) de chocolat noir, fondu et tempéré.

PRÉPARATION:

- 1- Tapisser deux plaques à biscuits de papier parchemin. À l'aide d'une règle et d'un crayon de plomb, tracer des lignes en formant des bandes de 7,5 cm (3 po) et de 10 cm (4 po) de largeur sur toute la longueur du papier. Retourner le papier de manière à ce que les traits de crayon soient au verso du papier parchemin
- 2- Dans une poche à pâtisserie munie d'une douille unie très fine no 2 ou no 3, verser le chocolat.
- 3- Former des maisons à l'intérieur des bandes. Tracer quelques fenêtres carrées, rondes ou rectangulaires. Faire figer dans une pièce froide, de 15 à 20 minutes.
- 4- Coller les maisons en chocolat en les pressant délicatement sur le pourtour du gâteau.

NOTE: Utilisez tout le chocolat pour être sûr d'en avoir assez pour décorer votre gâteau. Vous aurez besoin d'une quinzaine de maisons pour faire le tour d'un gâteau.

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS



2015-2016-2017

Le programme triennal d’immobilisation permet de connaître les investissements que la Municipalité prévoit effectuer dans les trois années qui suivent et s’avère un outil de planification important. La Municipalité de Mont-Saint-Michel veut maintenir et améliorer l’état de ses infrastructures et équipements existants selon les priorités de désuétude, terminer les projets déjà amorcés, offrir des milieux de vie agréables aux citoyens, maintenir le niveau de services aux citoyens et assurer le développement de la Municipalité. Pour la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le programme triennal d’immobilisation effectué pour les années 2015-2016-2017 prévoit les éléments suivants :

	2015	2016	2017
Infrastructures de voirie • Pavage montée du Lac Gravel • Pavage chemin du Lac Gravel • Prolongement de la rue Gravel • Nettoyage des bordures de rues (village) • Divers travaux d’entretien pour les routes	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Infrastructures d’aqueduc • Mise aux normes de l’aqueduc • Achat du terrain de la station de pompage	1 700 000 \$	250 000 \$	
Loisirs, culture et vie communautaire • Rénovation extérieure La Sporthèque • Réfection de la toiture La Sporthèque • Construction toilettes extérieures (Parc La Sporthèque et Parc du village) • Aménagement extérieur (clôture) • Mise à niveau de nos accessoires (tables et chaises)	20 000 \$	25 000 \$	10 000 \$



Concours de citrouilles à la biblio...
17 participants !

Félicitations aux deux grands gagnants dont **Tommy Lussier** qui s’est vu remettre un jeu de Tir à l’arc, ainsi qu’à **Jade Lafleur** qui s’est mérité son premier “kit” de tricot.



Nous voulons dire un grand **MERCI** à notre éducatrice (Geneviève Coursol) hors pair et lui souhaiter...

“Zzoyeux Noël Gege ! ”



Jason, Élodie, Mavrick, Alix, Jade, Jade et Mathis.



Merci à tous les gens qui ont aidé de près ou de loin à ce que ce lieu vive de plus bel ! Merci aux nombreux donateurs de livres.

Nous avons reçu près de 260 dons depuis notre déménagement.

Nous comptons à présent 158 abonnés.



BIBIOTHEQUE de Mont-St-Michel

lieu culturel, d'informations & de loisirs.



Bilan 2014

Plus de 1000 prêts de livres toutes catégories confondues

À venir en 2015

- Atelier de création artistique
- Conférence (horticulture, cuisine,..)
- Club de lecture les Aventuriers du livre (6- 12 ans)
- Club de lecture du Rat Biboché (0-5 ans)
- Aide aux devoirs sur demande
- Atelier sur les moteurs de recherche
- Activité en collaboration avec la Mèreveille
- Atelier de production de produits dérivés du miel
- Exposition de photo, dessin, peinture...
- Concours



Suivez nous sur Facebook "**Biblio Mont St Michel**", pour connaître nos nouveautés et activités à venir !

***Nouveauté location de DVD 1 \$

Sécurité publique et incendie			
• Équipements incendie	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Véhicules – Machineries – Équipements			
• Achat d'un tracteur		80 000 \$	
• Divers équipements (souffleur, balai, faucheuse, etc...)			
Immeuble et équipements municipaux			
• Achat d'un terrain – Bord de la rivière	1 000 \$	50 000 \$	75 000 \$
• Aménagement de sentiers pédestres			
• Installation d'une caméra – Quai public			
• Éclairage public DEL			
Administration			
• Équipements informatiques – Admin.	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
• Équipements informatiques – Urban.			
• Mise à jour site web			

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR L'ANNÉE 2015

Voici le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015 qui se tiendront à 19 h 30 aux dates suivantes :



- Lundi 12 janvier 2015
- Lundi 2 février 2015
- Lundi 2 mars 2015
- Lundi 13 avril 2015
- Lundi 4 mai 2015
- Lundi 1^{er} juin 2015
- Lundi 6 juillet 2015
- Lundi 3 août 2015
- Lundi 14 septembre 2015
- Lundi 5 octobre 2015
- Lundi 2 novembre 2015
- Lundi 7 décembre 2015



BAZAR – LES ABEILLES

Le bazar de l'organisme « Les Abeilles de Mont-Saint-Michel » sera fermé pour la période du 18 décembre 2014 au 3 février 2015. Prenez note que nous serons de retour le 4 février 2015 et tous les mercredis pour le reste de l'année de 10 h à 16 h, au sous-sol de l'Église de Mont-Saint-Michel.

Nous avons tout ou presque...

- Spécial sur sac de linges et guenilles de garage à 7 \$ / la poche.
- Vêtement à 1 \$ / morceau
- Petits appareils électriques, vaisselle, literie, souliers neufs et usagés
- Artisanat : lavettes, pantoufles, bas de laine, chandails, mitaines à four, ensembles de tuques et foulards.

Nous sommes toujours à la recherche de linge pour faire des « guenilles de garage ».

Bienvenue et meilleurs vœux à tous !

**DÉBITAGE FERME L'HERBAGÈRE SOUHAITE À TOUS
LEURS CLIENTS ET AMIS DE TRÈS JOYEUSES FÊTES !!**

Merci de votre confiance

819-587-2417

Service de débitage de viande domestique :

Bœuf, agneau, porc, viande chevaline

99, route 309 Sud, Mont-Saint-Michel, Qc J0W 1P0

ANNIVERSAIRES D'HIVER



	7			1			9	
9			8					7
		3						6
	4				1	5		
	3						1	
		2	7				6	
5						6		
6					5			2
	8			2			7	

Le CSPN et le TACAL unissent leurs efforts pour un transport collectif

Mont-Saint-Michel, 22 novembre 2014 – Dans le cadre du Plan de transport de la MRC d'Antoine-Labellie, la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) et le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labellie (TACAL) unissent leurs efforts pour favoriser l'utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires. Un service de transport collectif offre ainsi via les autobus scolaires qui sillonnent les municipalités.

Ce projet de transport collectif relie les 11 municipalités desservies par les municipalités de Saint-Félicien, de Mont-Saint-Michel, de Lac-Saint-Paul et de Ferme-Neuve où nous présiderons au redage de l'organisation du service qui débutera à l'automne de la MRC d'Antoine-Labellie d'ici la mise de mars 2015.

Insérer dans un autobus scolaire peut être intimidant et c'est pourquoi une campagne de sensibilisation, sous le thème « Je partage mon autobus », a été entreprise auprès des élèves et les chauffeurs d'autobus. Ce service de transport se veut accessible, sécuritaire, fiable et économique.

Comment ça fonctionne
Au sein du TACAL, les gens sont invités à partager l'autobus des élèves en s'occupant du siège désigné par le chauffeur. Le comportement du Passager à bord du véhicule doit être empreint de respect et de civisme. Le chauffeur demeure le seul maître à bord et il peut refuser l'embarquement à toute personne jugée inconvenante ou l'expulser.

L'usage d'un autobus scolaire doit préalablement remplir un formulaire d'adhésion (une preuve d'arrangement juridique peut être requise), disponible à l'hôtel de ville des municipalités, et être remis par le TACAL.

Bienvenue à bord !

En tout temps, n'hésitez pas à contacter le TACAL pour des informations supplémentaires.
819 474-0000

888 433-8888 (sans frais)

Du lundi au vendredi entre 8h et 16h et 16h et 18h.

-30-

Source :
Nadél Vallanceurt
Directrice général, TACAL

Le Service des incendies vous informe :

Le Service des incendies de la Municipalité de Mont-Saint-Michel a à cœur la protection des citoyennes et citoyens. C'est pourquoi nous mettons en œuvre plusieurs moyens afin de promouvoir la prévention auprès du public.

Visite de prévention dans les résidences

Depuis quelques jours et pour les prochaines semaines, les pompiers de la brigade font une visite des résidences dans différents secteurs de la Municipalité. Ils vérifient la conformité des avertisseurs de fumée, des extincteurs, des installations électriques, des équipements de chauffage au bois, le ramonage des cheminées, etc... Ils donnent de l'information utile en matière de prévention et répondent aux questions des résidents.



Vaut mieux prévenir que guérir!

Merci pour votre collaboration!



Taxation annuelle 2015

Politique de suivi et de perception des comptes de taxes municipales

Le directeur général/secrétaire-trésorier fait parvenir à chacun des propriétaires un compte de taxes pour l'année en cours. Ce compte comprend :

- taxe foncière générale
- taxe pour les différents services applicables à la propriété

Le compte peut être payé en tout ou en partie. Vous avez la possibilité de payer en trois (3) versements si le compte s'élève à plus de trois cents dollars (300 \$). Le premier versement doit être effectué dans les trente (30) jours suivants l'envoi du compte, le deuxième en mai et le troisième en septembre. Si un contribuable ne reçoit pas son compte de taxes, il doit prendre l'initiative de contacter le bureau municipal. Vous pouvez faire parvenir des chèques postdatés qui seront déposés à la date qui y est indiquée. Le taux d'intérêt pour retard est de 18 % l'an, ce taux est fixé chaque année lors de l'adoption du budget.

Nous vous rappelons de respecter les dates d'échéance. Dès qu'un versement n'est pas fait à la date d'échéance, vous perdez le droit de diviser tous les montants dus en versement et l'intérêt s'applique sur le total dû.

Taxation complémentaire

En cours d'année financière, il est possible, si par exemple vous avez effectué des améliorations à votre propriété, qu'une mise à jour de la valeur de votre propriété entraîne une facturation dite complémentaire. Si cette situation s'appliquait à votre cas, veuillez noter que les factures complémentaires doivent être payées dans les trente (30) jours. Ces comptes, tout comme ceux de la taxation annuelle, portent également à un taux d'intérêt de 18 % l'an pour retard.

Droits sur les mutations immobilières (Taxe de Bienvenue)

Communément appelé « taxe de Bienvenue », il s'agit en fait d'un droit que le conseil doit percevoir en vertu de la *loi concernant les droits sur les mutations immobilières*. (L.R.Q., c. D-15.1). Assimilé à la taxation municipale, il est imposé à tout nouvel

acquéreur d'une propriété sur la valeur la plus élevée entre : la valeur inscrite au rôle d'évaluation, la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation et le prix de vente. Il s'applique sur la vente de tout immeuble ou terrain d'une valeur de plus de 5 000 \$.

Le taux fixé par l'article 2 de la loi est de :

- 0,5 % de 5 001 \$ à 50 000 \$
- 1 % de 50 001 \$ à 250 000 \$
- 1,5 % de 250 001 \$ et plus

Le directeur général/secrétaire-trésorier fait parvenir le compte à la suite de la réception du contrat de vente. Ce compte est payable dans les trente (30) jours suivants son envoi. De plus, comme il s'agit d'un droit assimilable à la taxation municipale, il porte au même taux d'intérêt pour retard que le compte de taxes annuel; soit 18 % l'an.

Droits supplétif

La Municipalité de Mont-Saint-Michel, selon la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q.c.D-15-1), peut ce prévaloir d'un droit supplétif au droit de mutation lorsqu'il y a transfert d'un immeuble sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert malgré l'article 20.1.

Il y a exonération seulement dans le cas d'un décès. Dans tous les autres cas, le droit supplétif s'applique le tout selon la résolution 05-05-70 adoptée le 1^{er} avril 2005.

Évaluations municipales

Relativement à l'évaluation municipale des bâtiments et des terrains du territoire de la Municipalité, une délégation de compétence a été confiée à la M.R.C. d'Antoine-Labelle. Le rôle d'évaluation est triennal, cette année un nouveau rôle a été déposé pour les exercices 2015-2016-2017. Chaque bâtiment ou chaque terrain comporte une valeur qui est inscrite au rôle d'évaluation. Ces valeurs reflètent le plus fidèlement possible la valeur marchande de votre propriété. C'est sur cette base d'évaluation qu'est calculée la taxe foncière apparaissant sur le compte de taxes municipales.